

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 18 novembre 2020 à 19h29 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

La séance se tient à huis clos. L'enregistrement verbal de la réunion sera publié sur le site internet de la municipalité dès que possible.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Pascal Richard
M. Stéphane Beauregard
Mme Diane Ferland
M. François Légaré
M. Bernard Bédard
M. Éric Beauregard

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

Les membres du conseil étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation.

205-11-2020

1. **Suspension d'un employé pour fin d'enquête**

ATTENDU QUE des irrégularités ont été constatées lors de la vérification des états financiers pour l'année 2019;

ATTENDU QU'une enquête doit être menée afin de vérifier certaines opérations comptables effectuées en 2019 et 2020;

ATTENDU QUE l'employé concerné, qu'il ne convient pas d'identifier aux fins de la présente résolution, mais dont l'identité est connue des membres du conseil, a déjà été questionné relativement à certaines opérations;

ATTENDU QU'il y a lieu de suspendre l'employé concerné, avec solde, pour une durée indéterminée, afin d'effectuer l'enquête qui s'impose;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS CE QUI SUIVIT :

QUE la Municipalité du Canton de Roxton suspend, avec solde, l'employé concerné par la présente résolution pour une durée indéterminée et ce, jusqu'à ce que l'enquête permette d'éclaircir la situation relativement aux irrégularités constatées;

QUE la suspension de l'employé concerné par la présente résolution est effective à compter de l'adoption de la présente résolution;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité soit mandatée afin de rencontrer l'employé concerné par la présente résolution

pour l'informer de sa suspension, avec solde, pour une durée indéterminée et ce, jusqu'à ce que l'enquête permette d'éclaircir la situation relativement aux irrégularités constatées;

Adoptée

206-11-2020

2. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Pascal Richard
appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à
19 h 31.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions
qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal

